



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1314-2021-C-1

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 20 février 2023, adoptait le règlement suivant:

RÈGLEMENT 1314-2021-C-1 amendant le *Règlement de construction numéro 1314-2021-C* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 17 mars 2023 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 20 mars 2023.

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques